

## STAGES

# Réinsertion professionnelle ou précarisation de l'emploi ?



Sous couvert de réinsertion professionnelle, la multiplication des stages masque une sous-enchère légalisée qu'il s'agit de combattre.

**Emploi-chômage** • À l'occasion des premières Assises des stages organisées par Insertion Genève le 10 octobre dernier, le SIT a réaffirmé sa position très critique à l'égard des politiques de pseudo-réinsertion professionnelle. Pour le SIT, la tendance à déguiser le travail en stage de réinsertion et à déclasser les sans-emploi en incompétent-e-s est une des conséquences des politiques patronales de précarisation de l'emploi et de pression sur les salaires. Bien que parfaitement

légal selon la LACI (Loi fédérale sur le chômage) et la LIASI (Loi cantonale sur l'insertion et l'aide sociale individuelle), rémunérer le travail à hauteur des indemnités de chômage ou de l'aide sociale, loin de concourir à la réinsertion, est clairement une forme de sous-enchère salariale légalisée et d'exploitation à combattre.

## 1500 EMPLOIS DÉCLASSÉS EN STAGES

Le SIT a saisi l'opportunité de ces

Assises pour dénoncer que 1500 postes de collaborateurs-trices administratifs-ves, réceptionnistes-téléphonistes, employé-e-s de bureau, agent-e-s d'entretien, employé-e-s de maison, informaticien-ne-s et même juristes dans l'administration publique cantonale et communale, dans les EMS et autres services de santé, dans les institutions et associations subventionnées, ont été déclassés et transformés à Genève en postes de stage de réinsertion

professionnelle. Occupés à tour de rôle pour une durée de 6 mois par des sans-emplois, ce alors que ces derniers-ères recherchent un poste fixe et une réinsertion durable. La LACI et la LIASI encouragent le placement en stage dans les collectivités publiques et les organismes sans but lucratif pour favoriser le maintien des compétences et les chances de retrouver un emploi.

## SOUS-ENCHÈRE LÉGALISÉE

Pour le travail accompli, le-la stagiaire placée par l'ORP est rémunérée à hauteur des indemnités de chômage. Le SIT, grâce à sa caisse de chômage, peut aisément prouver qu'il est courant qu'une sommelière au chômage se retrouve à travailler comme dame de buffet dans un EMS pour 2 900 frs bruts mensuels pour un temps complet. Alors que le personnel salarié directement par l'EMS, en vertu de ses années de service, est rémunéré 5 000 frs bruts mensuels pour le même travail. Courant également qu'un-e sans-emploi placé-e par l'Hospice Général se retrouve secrétaire, réceptionniste ou responsable de l'informatique d'une association subventionnée sans but lucratif avec pour toute rémunération le montant de l'aide sociale, plus 150 frs en guise d'« incitation au travail ». Le stage dans ces cas n'est pas limité à 6 mois comme lors de placements par l'ORP, mais peut durer des années.

## SORTIR DES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ

Cette tendance découle également des politiques d'austérité dans les services publics. Elles détruisent ou empêchent la création d'emplois stables et fixes pour répondre aux besoins de la population. Mais pour maintenir un certain degré de prestations, ces collectivités emploient au moindre prix des sans-emplois. Avec comme résultat d'accroître la précarisation de l'emploi, la pression sur les salaires et le sous-emploi.

Plutôt que d'alimenter la machine à réinsertion, plutôt que de faire tourner des sans-emplois, chômeurs et chômeuses et bénéficiaires de l'aide sociale, sur ces 1500 postes de stage, le SIT préconise le retour de ces postes à des emplois pérennes et l'engagement en fixe des sans-emplois qui les occupent par les collectivités publiques qui actuellement les exploitent. 

Manuela Cattani